
Bruxelles – 3 avril 2024 – 8:00 CET

AB InBev annonce les premiers résultats et l'augmentation des offres publiques d'achat en numéraire pour un prix d'achat total allant jusqu'à 2,5 milliards d'USD sur trois séries d'obligations libellées en EUR et deux séries d'obligations libellées en USD

3 avril 2024 – Anheuser-Busch InBev SA/NV ("**AB InBev**") (Euronext : ABI) (NYSE : BUD) (MEXBOL : ANB) (JSE : ANH) a annoncé aujourd'hui les premiers résultats d'offres d'achat en numéraire par AB InBev et ses filiales détenues à 100% Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. ("**ABIWW**") et Anheuser-Busch Companies, LLC ("**ABC**", et ensemble avec AB InBev and ABIWW, les "**Sociétés**") sur toutes les obligations valablement offertes (et non valablement retirées) et acceptées jusqu'à un prix d'achat total (à l'exclusion des intérêts échus et non payés) de 2,5 milliards d'USD (dollars des Etats-Unis ou "\$") de (i) trois séries d'obligations libellées en EUR (euro ou "€") émises par AB InBev (ensemble les "**Obligations EUR**") et (ii) une série d'obligations libellées en USD émises par ABIWW et ABC et une série d'obligations libellées en USD émises par ABIWW (ensemble, les "**Obligations USD**") telles que décrites dans le tableau ci-dessous (les "**Offres Publiques**").

En outre, les Sociétés ont exercé leur pouvoir discrétionnaire précédemment communiqué pour augmenter le prix d'achat total des Obligations qui peuvent être achetées (à l'exclusion des intérêts échus et non-payés) dans le cadre des Offres Publiques jusqu'à un montant de 2,5 milliards d'USD (ce montant étant le "**Plafond de l'Offre**").

Comme annoncé le 19 mars 2024, les Sociétés investiront jusqu'au Plafond de l'Offre, sous réserve des Niveaux d'Acceptation Prioritaire (tels que définis ci-dessous), pour acheter les Obligations en circulation énumérées dans le tableau ci-dessous.

Les Offres Publiques ont été faites conformément aux modalités décrites dans l'offre d'achat datée du 19 mars 2024 ("**Offre d'Achat**"). A l'exception de l'augmentation du Plafond de l'Offre décrite dans le présent communiqué de presse, les modalités des Offres Publiques énoncées dans l'Offre d'Achat demeurent inchangées. Les termes non définis dans le présent communiqué de presse ont la signification qui leur est donnée dans l'Offre d'Achat.

Selon les informations fournies par Global Bondholder Services Corporation, l'Agent d'Offre et d'Information pour les Offres Publiques, les Obligations USD pour un montant principal de 1.815.524.000 USD et les Obligations EUR pour un montant total de 909.747.000 euros, ont été valablement offertes avant ou au Moment d'Offre Précoce et n'ont pas été valablement retirées.

Le tableau suivant indique, entre autres, le montant total principal des Obligations valablement offertes au Moment d'Offre Précoce :

Obligations listées ci-dessous jusqu'à concurrence du Plafond de l'Offre^(a) de 2.500.000.000 d'USD

Noms des Obligations ^{(a)(c)}	ISIN / CUSIP (si applicable)	Montant Principal Restant Dû	Date d'Echéance	Emetteur et Offrant	Niveau d'Acceptation Prioritaire ^(b)	Montant Principal Offert au Moment d'Offre Précoce
Obligations à 3,650% venant à échéance en 2026	US03522AAG58/ 03522AAG5 144A: US03522AAD28/ 03522AAD2 Reg S: USU00323AD40/ U00323AD4	\$2.254.500.000 ^(d)	1er février 2026	ABIWW et ABC	1	947.454.000\$
Obligations à 2,700% venant à échéance en 2026	BE6265142099	€1.000.000.000	31 mars 2026	AB InBev	2	384.840.000€
Obligations à 2,125% venant à échéance en 2027	BE6320934266	€1.000.000.000	2 décembre 2027	AB InBev	3	212.102.000€
Obligations à 4,000% venant à échéance en 2028	US035240AL43/ 035240AL4	\$2.500.000.000	13 avril 2028	ABIWW	4	868.070.000\$
Obligations à 2,000% venant à échéance en 2028	BE6285455497	€3.000.000.000	17 mars 2028	AB InBev	5	312.805.000€

- (a) Les offres concernant les Obligations sont soumises à un Plafond de l'Offre égal à un prix d'achat total (à l'exclusion des intérêts échus) allant jusqu'à un montant de 2.500.000.000\$, sous réserve des modalités décrites dans l'Offre d'Achat.
- (b) Nous accepterons des Obligations dans l'ordre de Niveau d'Acceptation Prioritaire respectif spécifié dans le tableau ci-dessus (chacun, un "**Niveau d'Acceptation Prioritaire**", le niveau "1" étant le Niveau d'Acceptation Prioritaire le plus élevé et le niveau "5" étant le Niveau d'Acceptation Prioritaire le plus faible), sous réserve des modalités décrites dans l'Offre d'Achat.
- (c) Les Obligations EUR sont entièrement et inconditionnellement garanties par ABC, ABIWW, Anheuser-Busch InBev Finance Inc., Brandbev S.à r.l., Brandbrew S.A. et Cobrew NV (les "**Garants**"). Les Obligations USD sont entièrement et inconditionnellement garanties par AB InBev et certaines de ses filiales directes et indirectes.
- (d) Le montant en principal restant dû de \$2.254.500.000 des Obligations à 3,650% venant à échéance en 2026 et émise par ABIWW et ABC se compose (i) du montant en principal restant dû de \$2.155.703.000 des Obligations à 3,650% venant à échéance en 2026 et émises par ABIWW et ABC



(US03522AAG58/03522AAG5) et (ii) du montant en principal restant dû de \$98.797.000 d'Obligations à 3,650% venant à échéance en 2026 et émises par ABIWW et ABC (144A : US03522AAD28/03522AAD2 & Reg S : USU00323AD40/U00323AD4).

Le pricing du Prix Total pour chaque série d'Obligations devrait intervenir vers 9:00 heure de New York (14h00, heure de Londres), le mercredi 3 avril 2024 (l'"**Heure de Fixation du Prix**"). Les Sociétés annonceront entre autres, le nombre d'Obligations de chaque série qui sera accepté à l'achat selon les Niveaux d'Acceptation Prioritaire et le Plafond de l'Offre, peu de temps après l'Heure de Fixation du Prix.

Les Offres Publiques sont soumises à la réalisation de certaines conditions comme indiqué dans l'Offre d'Achat.

Des versions anglaise, néerlandaise et française de ce communiqué de presse seront disponibles sur www.ab-inbev.com.

Les Lead Dealer Managers des Offres Publiques (en ce qui concerne les Offres Publiques faites aux Porteurs Concernés (tels que définis ci-dessous) uniquement) sont :

BofA Securities	Deutsche Bank Aktiengesellschaft	Deutsche Bank Securities	J.P. Morgan SE	J.P. Morgan Securities LLC
620 S Tryon Street, 20th Floor Charlotte North Carolina 28255 United States of America A l'Attention de : Liability Management Group Numéro PCV : (980) 387-3907 Numéro sans frais : (888) 292-0070 Email : debt_advisory@bofa.com En Europe: Téléphone : +33 1 877 01057 Email : DG.LM- EMEA@bofa.com	Mainzer Landstraße 11-17 60329 Frankfurt am Main Germany Tél : +44 20 7545 8011	1 Columbus Circle New York, NY 10019 United States of America A l'attention de : Liability Management Group Numéro sans frais: (866) 627-0391 Numéro PCV : (212) 250-2955	Taunustor 1 (TaunusTurm) 60310 Frankfurt am Main Germany A l'Attention de : Liability Management Numéro PCV : +44 20 7134 2468 Email : Liability_Management_ nt_EMEA@jpmorgan.com	383 Madison Avenue New York, NY 10179 United States of America A l'Attention de : Liability Management Group Numéro PCV : (212) 834-4045 Numéro sans frais : (866) 834-4666

**Mizuho Securities Europe GmbH**

Taunustor 1
60310 Frankfurt am Main
Germany
A l'attention de : Liability
Management
Téléphone: +34 91 790 7559
Numéro sans frais : +1 (866) 271-
7403
Email :
liabilitymanagement@uk.mizuho-
sc.com

Mizuho Securities USA LLC

1271 Avenue of the Americas
New York, New York 10020
A l'Attention de : Liability
Management Group
Numéro PCV : +1 (212) 205-7736
Numéro sans frais : +1 (866) 271-
7403

SMBC Bank EU AG

Neue Mainzer Str. 52-58
60311 Frankfurt am Main
Germany
A l'Attention de : Liability
Management
Téléphone: +49 69 2222 9 8481
Email :
liability.management@smbcnikko-
cm.com

L'Agent d'Offre et d'Information pour les Offres Publiques est :**Global Bondholders Services Corporation**

65 Broadway – Suite 404
New York, New York 10006
A l'attention de : Corporate Actions
Numéro PCV pour Banquiers et Courtiers : +1 (212) 430-3774
Tous les autres, veuillez appeler le numéro sans frais : +1 (855) 654-2014
Fax : +1 (212) 430-3775 ou +1 (212) 430-3779
E-mail : contact@gbsc-usa.com
Site web des Offres Publiques : <https://gbsc-usa.com/registration/abi>

Restrictions à la distribution en dehors des Etats-Unis

Italie. Ni les Offres Publiques, ni ce communiqué, ni l'Offre d'Achat, ni aucun autre document lié aux Offres Publiques n'ont été et ne seront soumis à la procédure d'autorisation de la Commission Nationale pour les Sociétés et la Bourse (*Commissione Nazionale per le Società et la Borsa*, "**CONSOB**") en application des dispositions légales et réglementaires italiennes applicables. Les Offres Publiques sont réalisées en République d'Italie ("**Italie**") en tant qu'offres exemptées, en application de l'article 101-bis, paragraphe 3-bis du Décret Législatif n° 58 du 24 février 1998, tel qu'amendé (la "**Loi Services Financiers**") et l'article 35-bis, paragraphes 3 et 4 de la Réglementation CONSOB n° 11971 du 14 mai 1999, telle qu'amendée. Les porteurs ou les bénéficiaires des Obligations qui sont résidents italiens ou localisés en Italie peuvent offrir leurs Obligations à l'achat via des personnes autorisées (telles que des sociétés d'investissement, des banques ou des intermédiaires financiers autorisés à exercer de telles activités en Italie conformément à la Loi Services Financiers, la Réglementation CONSOB n° 20307 du 15 février 2018, telle qu'amendée, et le Décret Législatif n° 385 du 1er septembre 1993, tel qu'amendé) et en conformité avec les autres lois et réglementations applicables ou avec les exigences imposées par la CONSOB ou toute autre autorité italienne. Chaque intermédiaire doit respecter les lois et réglementations applicables en ce qui concerne les obligations d'informations vis-à-vis de ses clients en relation avec les Obligations ou l'Offre d'Achat.

Royaume-Uni. La communication de ce communiqué, de l'Offre d'Achat et de tout autre document lié aux Offres Publiques n'a pas été faite, et ces documents n'ont pas été approuvés, par une "**personne autorisée**" aux fins de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000 (le "**FSMA**"). Par conséquent, ces documents n'ont pas été distribués, et ne doivent pas être transmis, au grand public dans le Royaume-Uni. La communication de ces documents n'est pas soumise à la restriction concernant la promotion financière en vertu de la section 21(1) du FSMA sur la base du fait qu'ils sont uniquement destinés et peuvent

uniquement être communiqués à : (1) des personnes qui sont en-dehors du Royaume-Uni ; (2) des investisseurs professionnels relevant de la définition contenue à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005 (l'"**Ordre**"), (3) des personnes qui sont des membres ou des créanciers existants des Sociétés ou d'autres personnes relevant de l'article 43(2) de l'Ordre ; ou (4) toutes autres personnes auxquelles ces documents peuvent être communiqués légalement conformément à l'Ordre (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme des "personnes pertinentes"). Ce communiqué, l'Offre d'Achat et tout autre document lié aux Offres Publiques sont uniquement disponibles aux personnes pertinentes. Toute personne qui n'est pas une personne pertinente ne peut agir sur la base de, ni se fier à, ce document ou son contenu.

France. Les Offres Publiques ne sont pas faites, directement ou indirectement, en République française (autrement qu'à des investisseurs qualifiés tels que décrits ci-dessous). Ce communiqué, l'Offre d'Achat et tout autre document lié aux Offres Publiques ont uniquement été, et seront uniquement, distribués en République française à des investisseurs qualifiés tels que définis à l'Article 2(e) du Règlement (UE) 2017/1129 (le "**Règlement Prospectus**"). Ni ce communiqué, ni l'Offre d'Achat, ni tout autre document ayant trait aux Offres Publiques n'ont été soumis pour autorisation à l'Autorité des marchés financiers.

Belgique. Ni ce communiqué, ni l'Offre d'Achat, ni aucun autre document lié aux Offres Publiques n'ont été ni ne seront soumis ou notifiés à, ou approuvés ou reconnus par, l'Autorité des services et marchés financiers. Les Offres Publiques ne sont pas réalisées en Belgique par le biais d'une offre publique au sens des articles 3, §1, 1° et 6, §1 de la loi belge du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition (la "Loi Belge OPA") telle qu'amendée ou remplacée de temps à autre. Par conséquent, les Offres Publiques ne peuvent être, et n'ont pas été, annoncées et les Offres Publiques ne seront pas étendues et ce communiqué, l'Offre d'Achat et tout autre document lié aux Offres Publiques (en ce compris tous mémorandum, circulaires d'information, brochures ou autres documents similaires) ne peuvent être, n'ont pas été et ne seront pas, directement ou indirectement, distribués à ou mis à disposition de toute personne en Belgique autre que des "**investisseurs qualifiés**" au sens de l'Article 2(e) du Règlement Prospectus agissant pour leur propre compte. Pour ce qui concerne la Belgique, les Offres Publiques sont faites uniquement à des investisseurs qualifiés, tel que ce terme est défini ci-dessus. Par conséquent, les informations contenues dans ce communiqué, l'Offre d'Achat ou dans tout autre document lié aux Offres Publiques ne peuvent être utilisées à d'autres fins ou transmises ou distribuées à toute autre personne en Belgique.

Communications légales

Aucun des *Dealer Managers* (ni aucun de leurs administrateurs, dirigeants, employés, agents ou affiliés respectifs) n'a de rôle à jouer en ce qui concerne tout ou partie des Offres Publiques faites à des Porteurs qui ne sont pas des Porteurs Concernés, où "**Porteurs Concernés**" signifie :

- (i) un Porteur d'Obligations USD ; ou
- (ii) un Porteur d'Obligations GBP ou d'Obligations EUR qui est :
 - (a) s'il est résident ou situé dans un Etat membre de l'Union Européenne (l'"**UE**"), une "contrepartie éligible" ou un "client professionnel", chacun tel que défini dans la Directive n°2014/65/UE sur les marchés d'instrument financiers (tel qu'amendé le cas échéant) ;
 - (b) s'il réside ou est situé au Royaume-Uni, une "contrepartie éligible", telle que définie le FCA Handbook Conduct of Business Sourcebook, ou un "client professionnel" tel que défini au point (8) de l'article 2(1) du règlement (UE) n°600/2014 tel qu'il fait partie du droit interne du Royaume-Uni conformément à la loi de 2018 sur (le retrait de) l'Union Européenne ; ou

- (c) s'il réside ou est situé dans une juridiction en dehors de l'UE ou du Royaume-Uni un investisseur institutionnel en vertu du droit local applicable et non un investisseur de détail.

Ce communiqué de presse est publié uniquement à titre d'information et ne constitue ni une offre de vente ou de rachat ni une sollicitation d'une offre de vendre des valeurs mobilières. Il n'y aura aucune vente de telles valeurs mobilières dans tout état ou toute juridiction au sein desquelles une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un tel état ou d'une telle juridiction.

Ce communiqué de presse est publié uniquement à titre d'information et ne constitue pas une offre de vente ou d'achat, une sollicitation d'offre ou d'achat ou une sollicitation de consentement concernant des valeurs mobilières. Il n'y aura aucune vente de telles valeurs mobilières dans tout état ou toute juridiction au sein desquelles une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un tel état ou d'une telle juridiction.

Ce communiqué de presse ne décrit pas tous les termes des Offres Publiques et aucune décision doit être prise par un Porteur sur base de ce communiqué. Les modalités des Offres Publiques sont décrits dans l'Offre d'Achat. Ce communiqué doit être lu conjointement avec l'Offre d'Achat. L'Offre d'Achat contient des éléments d'informations importants qui doivent être lus attentivement avant qu'une décision soit prise à propos des Offres Publiques. Si un Porteur a un doute sur le contenu de ce communiqué ou de l'Offre d'Achat, ou sur l'action à prendre, il est recommandé au Porteur de se procurer un avis financier et légal, en ce compris concernant toute conséquence fiscale, immédiatement auprès de son courtier, banquier, avocat, comptable ou autre conseil indépendant financier, fiscal ou légal. Tout individu ou société dont les Obligations sont gérées par un courtier, gestionnaire, banquier, gardien, trust ou tout autre mandataire doit contacter cette personne ou entité s'il souhaite offrir ses Obligations suite aux Offres Publiques.

Les Sociétés, les Dealer Managers ou leurs personnes liées, leurs conseils d'administration respectifs, l'Agent d'Offre et d'Information, le mandataire concernant les Obligations USD ou leurs personnes liées ne font aucune recommandation et n'ont exprimé aucune opinion, sur le fait que les Porteurs doivent offrir leurs Obligations, ou s'en abstenir, dans le cadre des Offres Publiques. Chaque Porteur doit prendre sa propre décision sur le fait d'offrir ses Obligations, et le cas échéant, sur le montant en principal d'Obligations à offrir.

Les Sociétés n'ont pas déposé ce communiqué ni l'Offre d'Achat avec, et ils n'ont pas été revus par, une commission fédérale ou locale ou tout autre autorité réglementaire d'aucun pays. Aucune autorité n'a vérifié l'exactitude ou le caractère adéquat des Offres Publiques, et il est illégal et pourrait être constitutif d'infraction pénale de faire toute déclaration du contraire.

L'Offre d'Achat ne constitue pas une offre d'achat d'Obligations dans toute juridiction dans laquelle, ou à ou de toute personne à ou de laquelle, il serait illégal de faire une telle offre en vertu des lois sur les valeurs mobilières en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou "blue sky" applicables. La distribution de l'Offre d'Achat dans certaines juridictions est limitée par la loi. Les personnes qui entrent en possession de l'Offre d'Achat sont requises par les Sociétés, les Dealer Managers et l'Agent d'Offre et d'Information, de s'informer elles-mêmes sur et, le cas échéant, d'observer toutes ces restrictions.

AB InBev Contacts

Investisseurs

Shaun Fullalove

Tel : +1 212 573 9287

E-mail : shaun.fullalove@ab-inbev.com

Ekaterina Baillie

Tel : +32 16 276 888

E-mail : ekaterina.baillie@ab-inbev.com

Cyrus Nentin

Tel : +1 646 746 9673

E-Mail : cyrus.nentin@ab-inbev.com

Investisseurs en titres à revenu fixe

Patrick Ryan

Tel : +1 646 746 9667

E-mail : patrick.ryan@ab-inbev.com

Médias

Relations avec les médias

E-mail : media.relations@ab-inbev.com

About Anheuser-Busch InBev (AB InBev)

Anheuser-Busch InBev (AB InBev) est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et avec une cotation d'*American Depositary Receipts* à la Bourse de New York (NYSE : BUD). En tant qu'entreprise, nous rêvons grand pour créer un avenir plus réjouissant. Nous cherchons toujours à proposer de nouvelles façons de vivre des moments de la vie, de faire progresser notre secteur et d'avoir un impact significatif dans le monde. Nous nous engageons à créer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et à brasser les meilleures bières en utilisant les meilleurs ingrédients. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bière comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona®, Stella Artois® et Michelob Ultra®, les marques multinationales Beck's®, Hoegaarden® et Leffe®, et des champions locaux tels que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castle®, Castle Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin®, et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes à la brasserie Den Hoorn brewery à Leuven, Belgique. De l'esprit pionnier de l'Anheuser & Co brewery à St. Louis, USA. De la création de Castle Brewery en Afrique du Sud pendant la ruée vers l'or à Johannesburg. A Bohemia, la première brasserie du Brésil. Géographiquement diversifié avec une exposition équilibrée aux marchés développés et en développement, nous tirons parti des forces collectives d'environ 155.000 collègues basés dans près de 50 pays à travers le monde. En 2023, le chiffre d'affaires d'AB InBev s'élevait à 59,4 milliards de dollars (à l'exclusion des entreprises communes et des entreprises associées).

Déclarations prévisionnelles

Le présent communiqué de presse contient des "déclarations prévisionnelles". Ces déclarations sont basées sur les attentes et les points de vue actuels de la direction d'AB InBev concernant les événements et les développements futurs et sont naturellement soumises à des incertitudes et à des changements de circonstances. Les déclarations prévisionnelles contenues dans ce communiqué comprennent des déclarations autres que des faits historiques et incluent des déclarations contenant généralement des mots tels que "sera", "pourrait", "devait", "croire", "avoir l'intention", "s'attendre à", "anticiper", "viser", "estimer", "probable", "prévoir", ou d'autres mots ou expressions d'importance similaire. Toutes les déclarations autres que les déclarations de fait historiques sont des déclarations prévisionnelles. Vous ne devriez pas accorder une confiance excessive à ces déclarations, qui reflètent les opinions actuelles de la direction d'AB InBev, et dépendent de nombreux facteurs, dont certains échappent au contrôle d'AB InBev. Il existe des facteurs, des risques et des incertitudes importantes qui pourraient entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats escomptés, y compris mais de façon non limitative, les risques et incertitudes relatifs à AB InBev qui sont décrits à l'article 3.D du rapport annuel d'AB InBev sur le formulaire 20-F déposé auprès de la SEC le 11 mars 2024. Bon nombre de ces risques et incertitudes sont, et seront, exacerbés par toute nouvelle détérioration de l'environnement commercial et économique mondial, les conflits en cours en Russie, en Ukraine et au Moyen-Orient, y compris le conflit en mer rouge. D'autres facteurs inconnus ou imprévisibles peuvent entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les résultats énoncés dans les déclarations prévisionnelles.

Les déclarations prévisionnelles doivent être lues conjointement avec les autres avertissements inclus ailleurs, y compris le formulaire 20-F le plus récent d'AB InBev et les autres rapports fournis sur le formulaire 6-K, ainsi que tout autre document qu'AB InBev a rendu public. Toute déclaration prévisionnelle contenue dans le présent communiqué doit être lue dans son intégralité à la lumière de ces avertissements et mises en garde, et il ne peut être garanti que les résultats effectifs ou les évolutions attendues par AB InBev se réaliseront ou, dans l'hypothèse où ceux-ci se réaliseraient de manière substantielle, qu'ils auront les conséquences ou effets attendus sur AB InBev, ses affaires ou ses opérations. Sauf lorsque cela est requis par la loi, AB InBev ne s'engage pas à publier des mises à jour ou de réviser ces déclarations prévisionnelles, à la lumière de nouvelles informations, événements futurs ou autre.